

JE SOUHAITE PARTIR EN CÉSURE

Envie de vous accorder une pause dans vos études supérieures ? D'en profiter pour faire un stage, partir à l'étranger, faire du bénévolat ou de l'humanitaire, créer votre entreprise ou encore réaliser un service civique ?

Et si vous tentiez l'aventure "césure" ?

Depuis la rentrée de septembre 2017, l'UPVD vous propose d'adapter votre parcours d'études à vos projets professionnels et personnels grâce à l'année de césure.

Que vos projets soient clairement établis ou qu'ils aient besoin d'être affinés, la césure peut être le moyen de leur donner du sens.

Profitez d'une année/ d'un semestre de break tout en restant dans le cadre universitaire, grâce à l'accompagnement d'un référent et à la garantie d'une reprise des études à votre retour.

Lisez [la note de cadrage de l'UPVD](#) et découvrez vite si vous pouvez profiter de ce dispositif. Si oui, remplissez [formulaire de demande de césure](#) et reportez vous à la [procédure de césure](#) pour en découvrir les différentes étapes.

Pour toute précision, n'hésitez pas à contacter le référent césure : referent-cesure@univ-perp.fr

Mise à jour le 8 novembre 2018

CONTACT

scoentrale@univ-perp.fr
SEVEOH scolarité centrale
Bât BASE A
52 avenue Paul Alduy
66 860 Perpignan Cedex 9
Tél: 04 68 66 22 95

Horaires d'ouverture au public du 1er décembre au 30 juin :

- Lundi **8:00-13:00**
- Mardi **8:00-12:00**
- Mercredi **8:00-17:00**
- Jeudi **13:00-17:00**
- Vendredi - Fermé

Prendre contact au préalable en période de vacances scolaires ou de jours fériés